



DISTRICT
ÉRABLE



Médaille d'excellence - Le Renard

Cette médaille de district a trois degrés différents soit Or, Argent et Bronze. Elle est remise selon les critères ci-dessous. Elle représente une reconnaissance de district, c'est-à-dire que les groupes ne peuvent pas l'octroyer à leurs membres, nonobstant cette procédure.

Ces personnes sont reconnues pour :

1. Avoir apporté des idées nouvelles de nature à faire progresser le mouvement ;
2. Avoir su intégrer les objectifs particuliers à leurs rôles, aux objectifs et à la structure d'ensemble du district ;
3. Avoir démontré un intérêt pour le bon fonctionnement de l'ensemble du district ;
4. Avoir une capacité de faire équipe et de rallier les gens autour d'elles ;
5. Avoir réalisé un travail présentant un certain niveau de difficultés ou d'originalité.

Ces médailles seront décernées aux :

- Cadres de district : à tous les ans et à raison d'un maximum de 3 par année selon les décisions du comité de sélection ;
 - Cadres de groupe : à tous les ans selon les propositions de chacun des groupes ;
 - animateurs : à tous les ans selon les propositions de chacun des groupes.
-

Critères d'évaluation

- Nombre d'année de service rendu ;
- Nature du service rendu (niveau des responsabilités, travail d'équipe et polyvalence) ;
- Qualité du service rendu (réalisations, innovations, difficulté de la tâche) ;
- Formation (Nœud de Gilwell ou Cabestan vert, Badge de bois ou Cabestan violet, formateur, autre formation) ;
- Implication dans la communauté (autre que les scouts).

Procédures générales:

- Le Comité reconnaissance nomme les membres du comité d'évaluation de la médaille d'excellence de district au moins 2 semaines avant la date de remise des propositions des candidatures qui est le 15 décembre de chaque année (exceptionnellement le 15 janvier 2017). Ce sous-comité, formé de six personnes, doit faire rapport au Commissariat avant le 30 janvier de l'année suivante. Par la suite le Comité reconnaissance avise les récipiendaires. Les médailles seront officiellement remises lors de la Soirée Mérite des Bénévoles-Honoris Scouta.
- Il est à noter que les évaluations des candidats sont faites à l'aveugle par les membres du comité d'évaluation et que les points sont accordés à l'aide d'une grille d'analyse.

Procédure pour les cadres de groupe et les animateurs :

- Les groupes doivent déposer le dossier **avant le 15 janvier 2017** via le formulaire ;
- Chaque groupe a droit à autant de candidature qu'il le désire parmi les membres actifs ou inactifs du groupe ;
- Le comité évalue ces candidatures selon les critères d'évaluation établis précédemment et les médailles sont accordées selon le nombre de points récoltés.

Procédures pour les cadres de district :

- Les responsables de tous les comités de district proposent par écrit les noms des personnes qu'ils désirent reconnaître ;
- Le comité a la possibilité d'ajouter des candidatures ;
- Toutes ces candidatures sont comptabilisées et évaluées selon les critères d'évaluation par le Comité.

Mise à jour en novembre 16